

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 14/12/2023 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu la délibération du conseil d'académique du 23/01/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4773, en Arabe, de la composante Langue, traduction et grammaire arabes est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BOUKARINE	JAHID	AGREGE	
M.	EL ALOUI	ABDELAZIZ	MCF	15
Mme	GHOSN BADDOURA	KATIA	PR	15
M.	MLIH	FOUAD	MCF	15
Mme	NAKHLE-CERRUTI	NAJLA	AGREGE	15
M.	ONIMUS	CLEMENT	MCF	15
Mme	SAIDI	DARINE	MCF	15

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-DENIS, le 04/03/2025

Présidente de l'université
Annick A...

